

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Amiens
Loïc BERNARD, Greffier
BP 40201
80002 AMIENS CEDEX 1
Cpte SG 000 206 120 85 clé 47

C E R T I F I C A T
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : SG/ALC

Concernant :

Sté Etablissements Paul SERGEANT
449 rue de Verdun
80000 AMIENS

Dépôt effectué par :

ELFA S.E.J.E.F.
Immeuble Athéna
rue Mathias Sandorf - Boves
BP 30815
80008 AMIENS CEDEX 1

Numéro RCS : Amiens B 330 783 002

<2023/1984B00184>

Pièces déposées le 18/03/2011

Numéro : 3101105

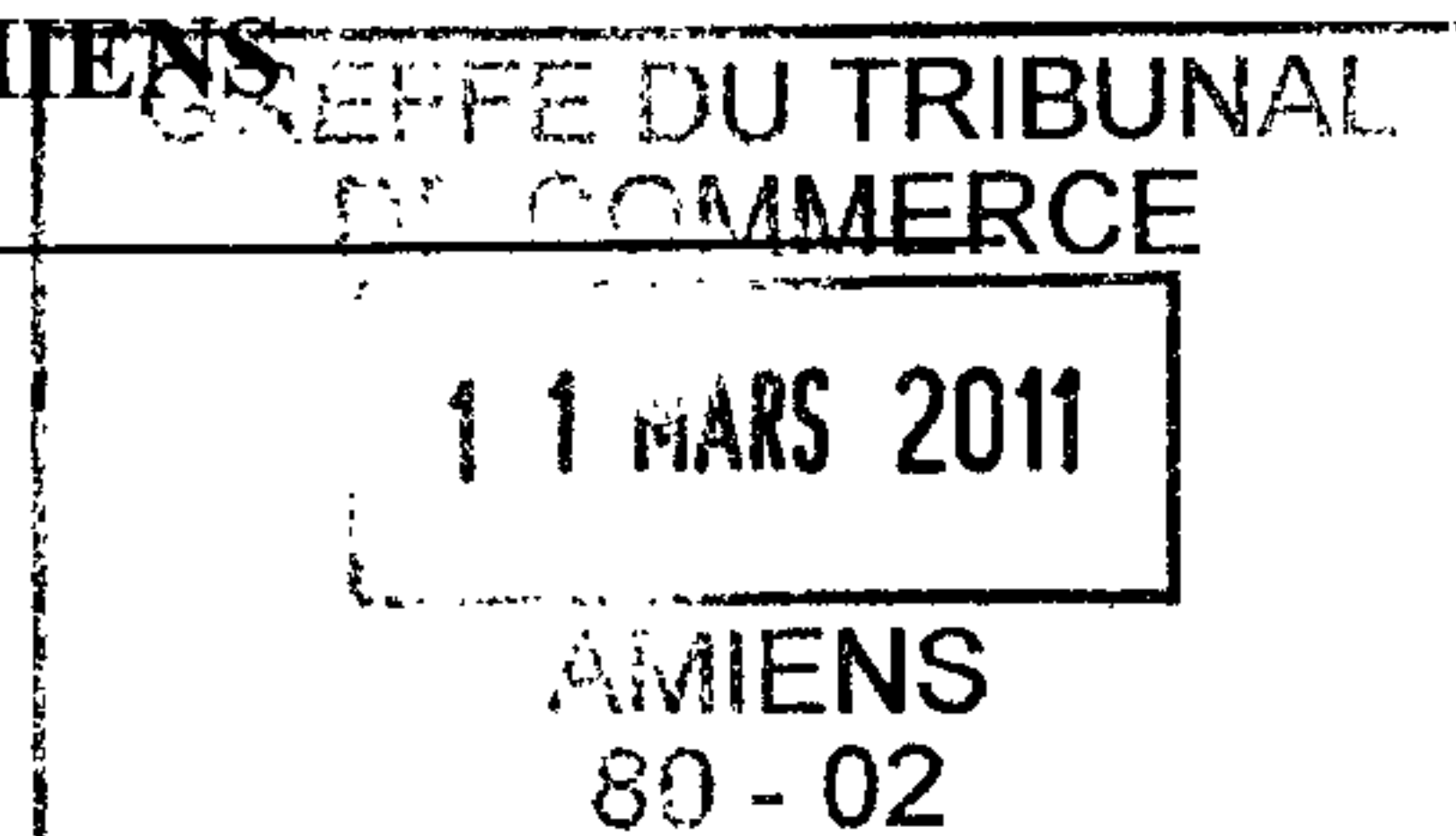
Ordonnance du Président du 18/03/2011

- Prorogation du délai de tenue de l'Assemblée générale
Prorogation jusqu'au 30 juin 2011 du délai de
l'AGO destinée à l'approbation de l'exercice so-
cial clos le 30 septembre 2010

Le Greffier,



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AMIENS**



LE SOUSSIGNE :

Maître Serge GARNIER, Avocat au Barreau d'AMIENS
Domicilié Immeuble Athéna Rue Mathias Sandorf 80440 BOVES

Agissant au nom et pour le compte de Monsieur Alain SERGEANT, demeurant 34, bis Rue Sylvain Lenglet 80440 BLANGY TRONVILLE, Président de la société ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT - Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 Euros ayant son siège social à AMIENS (Somme) – 449, rue de Verdun et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 330 783 002.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 30 Septembre 2010.

Elle devrait donc réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, soit au plus tard le 31 mars 2011, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Or, il s'avère que suite à un changement du système informatique de la société, des opérations de vérification dans le nouveau système d'information ERP ont été effectuées et des anomalies ont été constatées, qui pourraient avoir engendrées une ou plusieurs erreurs dans l'élaboration des comptes annuels.

Que la société ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT souhaite donc, en accord avec le Commissaire aux Comptes, procéder à une vérification plus approfondie des comptes annuels.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir proroger jusqu'au 30 juin 2011 le délai de réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Fait à BOVES
Le 10 mars 2011

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Maître Serge Garnier.

r. GB.

ORDONNANCE

Nous, Jean-Claude VACHON, Président du Tribunal de Commerce d'AMIENS.

Assisté de Maître Loïc BERNARD, Greffier

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L 225-100 et R. 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 30 juin 2011 le délai de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 de la société ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT ayant son siège social 449, rue de Verdun 80000 AMIENS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 330 783 002.

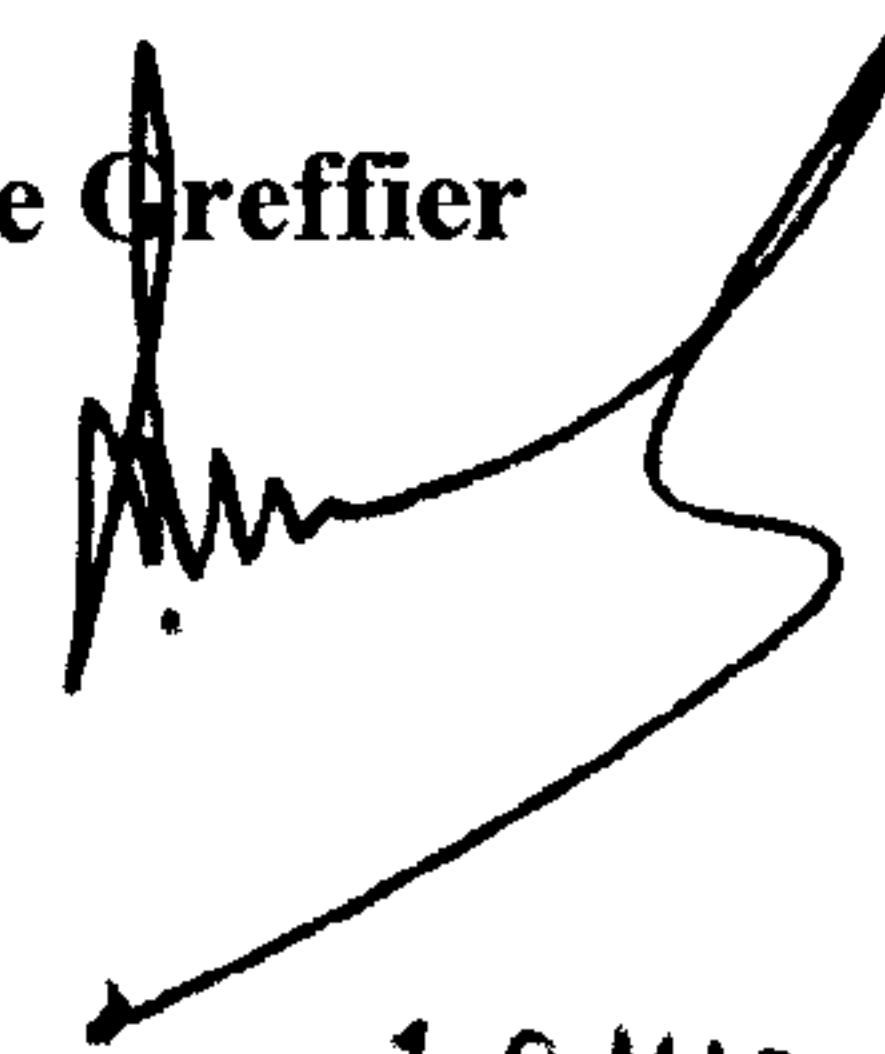
Disons que, conformément à l'article R. 210-19 du Code de Commerce, copie de la présente sera déposée en double exemplaire au dossier de la société ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à AMIENS, le 18/03/2011

Le Président



Le Greffier



18 MAR. 2011

25

16/03/11